



Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 09
Conseillers votants : 09

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 18 Novembre 2022 à 18 h 30

Convocation adressée le 14.11.2022

Sous la présidence de : Philippe MOUTON Maire

Etaient présents : BAILLY Eric, Nadine DREYER, Philippe HERTSCHUH, ZIMMERMANN Myriam, Vincent BUCHY, Marc WALCH, VATRY Christian et Stéphane MANSER.

Absente excusée : HEINRICH Giselle

ORDRE DU JOUR :

Intervention de Mme Léa DENTZ Responsable du pôle urbanisme OTE INGENIERIE dans la cadre de la rénovation de la carte communale

Approbation du conseil municipal du 28.10.2022

1. Urbanisme

Aménagement du Schelacker

2. Finances communales :

Décision modificative acquisition ordinateur mairie

DETR

Maison des Sœurs, gîte et Eclairage Public

3. Personnel communal :

Renouvellement CEC agent entretien

4. Affaires culturelles :

Participation commune acquisition orgue Eglise

5. Travaux :

Rue des Fontaines

Maison des Soeurs

6. Divers et communications :

Approbation conseil municipal du 28.10.2022

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale du compte-rendu de la séance du vendredi 28 Octobre 2022 et approuvent le compte rendu.

Point 1 : Urbanisme

Aménagement Schelacker

Division parcellaire en vue de vendre les terrains et acquisition de la parcelle restante afin de faire un ensemble pour créer un lotissement.

Faire une étude de faisabilité chiffrée par BEREST.

Point 2 : Finances communales

Décision modificative acquisition ordinateur Mairie :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve les modifications budgétaires suivantes :

Section Investissement

Dépenses

Opération 95 Affaires foncières 2111 -1000 €

Opération 91 Mairie 2183 + 1000 €

Décision modificative Réalisation d'un accès entre la route de Lutzelbourg et la Rue de l'Ecole

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve les modifications budgétaires suivantes :

Section Investissement

Dépenses

Opération Maison des Sœurs	231	- 27097.20 €
----------------------------	-----	--------------

Opération Route de Lutzelbourg	231	+ 27097.20 €
--------------------------------	-----	--------------

DETR :

Rénovation LED de l'éclairage public (luminaire LAMPARO)

Monsieur le maire soumet au conseil municipal les travaux de rénovation de l'éclairage public dans différentes rues de la Commune par la mise en place de LED pour un montant ht de 11310.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de réaliser ces travaux en 2023
- Sollicite une subvention dans le cadre de la DETR pour 2023
- Adopte le plan de financement comme suit :
 - Montant ht des travaux 11310.00 € ht
 - DETR sollicitée 40% = 4524 €
 - Fonds propres de la commune :6786 € ht

Adopté à l'unanimité.

Rénovation et mise aux normes chambres à coucher du gîte du Gewinnwald

Monsieur le maire soumet au conseil municipal les travaux de rénovation et de mise aux normes des chambres à coucher et des sanitaires du gîte du Gewinnwald soit :

Travaux sanitaires AVENIR RENOV pour un montant de 14714.00 ht 17656.80 ttc

Mise aux normes chambre à coucher HB MENUISERIE pour un montant de 16920.00 ht 20304.00 ttc

Menuiserie extérieures BMS pour un montant de 1027.54 ht soit 1233.05 ttc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de réaliser ces travaux en 2023
- Sollicite une subvention dans le cadre de la DETR pour 2023
- Adopte le plan de financement comme suit :
 - Montant ht des travaux 32661.54€ ht
 - DETR sollicitée 30% = 9798 €
 - Fonds propres de la commune :22863.54 € ht.

Adopté à l'unanimité.

Réhabilitation maison des sœurs 2^{ème} tranche

Monsieur le maire soumet au conseil municipal les travaux de Réhabilitation de la Maison des Sœurs 2^{ème} tranche

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de réaliser ces travaux en 2023
- Sollicite une subvention dans le cadre de la DETR pour 2023
- Adopte le plan de financement comme suit :
Montant ht des travaux 416.779.80 € ht
DETR sollicitée 30% = 125033€
Fonds propres de la commune :291746.80 € ht.

Adopté à l'unanimité.

Point 3 : Personnel Communal : Renouvellement CEC

Vu les textes relatifs au Contrat Emploi Compétences

Le conseil municipal de la commune de Hultehouse :

Décide de souscrire une convention avec CAP Emploi pour la mise en place d'un renouvellement CEC
Décide de créer le poste à compter du 01.12.2022 pour une durée hebdomadaire de 20 heures et d'établir un contrat à durée déterminée d'une durée de 6 mois
La personne embauchée sera rémunérée au taux horaire du SMIC en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Point 4 : Affaires culturelles

Participation Commune acquisition orgue Eglise.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer pour une participation de la commune pour l'acquisition de l'orgue de l'Eglise.

le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de participer à raison de 1000 €
- décide d'inscrire la somme au budget 2023.

Adopté à l'unanimité.

Point 5 : Travaux

Rue des Fontaines : Pose de l'enrobé le 08 Décembre 2022 et les travaux des particuliers seront réalisés par la suite.

Maison des Sœurs : L'entreprise CCE va débiter les travaux.

Réparation des lampes et installation des décorations de Noël par EST RESEAUX.

Point 6 : Divers et communications

Logement 5C : candidature de Lucie ADLER, le conseil donne un avis favorable.

Voiture de M AMABLE devant le cimetière : autorisation accordée par la mairie.

Pose du Sapin devant la Mairie Samedi 26 Novembre 2022.

Date pour les vœux du Maire : 20 Janvier 2023.

Prochain conseil 16 Décembre 2022.

SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL :

MOUTON Philippe	
DREYER Nadine	
BAILLY Eric	
HERTSCHUH Philippe	
ZIMMERMANN Myriam	
BUCHY Vincent	
WALCH Marc	
VATRY Christian	
MANSER Stéphane	
HEINRICH Giselle	ABSENTE